

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 2 juin 2008 : 20h00

Présidence : Luc Ciocca.

Le Président ouvre la séance.

Effectif du conseil : 72 conseillers. Excusés : 20. Présents : 46.

Absents non excusés: 6.

L'ordre du jour adopté à l'unanimité est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2008**
- 2. Assermentation de nouveaux membres**
- 3. Communications de la municipalité**
- 4. Elections statutaires (président, vice-président et scrutateurs)**
- 5. Comptes communaux 2007, présentation et adoption**
- 6. Divers et propositions individuelles**

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2008.

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 10 mars 2008, est adopté à l'unanimité.

M. Ciocca informe qu'une liste va circuler auprès des conseillers durant la séance, demandant à chacun s'il accepte de recevoir l'ordre du jour et les annexes des prochains conseils par mail et sous forme informatique en lieu et place de l'envoi par courrier postal.

2. Assermentation de nouveaux membres.

Madame Céline Perrin demande à faire partie du Conseil général de Vuarrens. Elle est assermentée.

Le Conseil général passe dès lors à 73 membres assermentés.

Présents au conseil à l'issue de l'assermentation : 47. Majorité 24.

3. Communications de la Municipalité.

M. Marc-Etienne Blanc donne diverses informations :

- Concernant la centrifugeuse mobile :
 - La convention a été signée.
 - Tout devrait être prêt en juillet, la centrifugeuse en fonction en août.
 - La STEP sera ouverte au public le samedi 4 octobre, la centrifugeuse sera en fonction à cette occasion.

M. Bernard Miedinger donne diverses informations :

- Naturalisations :
 - La famille de M. Ljubco GJORGIEV a obtenu sa naturalisation au 31 janvier 2008.
 - La famille Maas a demandé la naturalisation et a été entendue comme c'est l'usage. Le dossier est en cours de traitement à Berne.
- Optimisation de la poste concernant le traitement du courrier :
 - Les personnes chargées de la distribution du courrier devront aller le chercher à Yverdon.
 - Le courrier non distribué pourra toujours être retiré au bureau de poste du village, aussi longtemps qu'il reste un bureau postal à Vuarrens.
- Energie : un avant-projet est en cours d'élaboration en vue de l'installation d'éoliennes sur le territoire communal. Il s'agirait d'éoliennes de 100 m de haut, hauteur à l'axe de l'hélice.

- Un avant-projet de loi sur les écoles de musique est en consultation. Il serait demandé Fr. 25.- par habitant. Les locaux utilisés pour ces activités devraient être reconnus, les professeurs formés et au bénéfice d'un titre comparable à un bachelor.
- Fusion des communes : une discussion a eu lieu sur ce thème entre les syndics des communes membres de l'établissement scolaire Bercher-Pailly. Les communes ne sont pas prêtes à se lancer dans une telle entreprise, toutefois elles vont intensifier leurs collaborations.
- Sécurité routière : la commission a rendu son rapport. Une check-list sera utilisée pour les différents travaux, comme aide à la décision.
- Location de la grande salle : Les prix sont inchangés, cependant la facturation sera liée au temps d'utilisation en fonction de plages horaires. Le détail des prix de location en fonction des durées prévues peut être consulté sur le site internet de la commune.
- ADSL-VDSL : la connexion à l'internet des habitants du village est peu satisfaisante. Une étude est menée pour déterminer les possibilités d'améliorer la situation. Swisscom a été approché.

4. Elections statutaires.

Election du président : Luc Ciocca se représente. M. Patrick Bouvier, vice-président, conduit les opérations. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le vote nominatif a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 47, rentrés 47.

Nuls : 0 Blancs : 1 Luc Ciocca : 46 Voix éparses : 0

Luc Ciocca est donc réélu au poste de président du Conseil général de la commune.

Election du vice-président : M. Patrick Bouvier se représente. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le vote nominatif a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 47, rentrés 47.

Nuls : 0 Blancs : 1 Patrick Bouvier : 45 Voix éparses : 1

Patrick Bouvier est réélu au poste de vice-président.

Election des scrutateurs :

Les scrutateurs actuels sont :

Cyril Chevalley, Séverine Maire, Thomas Gerber et Nadyr Miedinger.

Suite à la question de M. Francis Magnenat, il est confirmé que tous les scrutateurs se représentent. Ces quatre personnes sont réélues par acclamation, MM Gerber et Miedinger comme scrutateurs et Mme Maire et M. Chevalley comme suppléants.

5. Comptes communaux 2007

Madame Madeleine Hostettler, boursière, vient prendre place face à l'assemblée. Le rapport de la commission des finances concernant cet objet est lu par son rapporteur, M. Jean-Philippe Buffat. Y sont notamment relevés les points suivants :

- La commission constate l'exactitude de l'exercice
- Le rapport de la fiduciaire n'a toujours pas été reçu à ce jour.
- Constat d'une augmentation des attributions aux comptes de réserve, ce qui augmente le déficit.
- La sécurité sociale a fait un bon, passant de 25 % des recettes en 2006 à 45 % en 2007.
- La commission demande les amendements suivants :
 1. Compte forêts 320, TVA 318.01 : le montant total des arriérés TVA du triage facturés à la Commune sera intégralement pris en charge par la caisse du triage, la commune s'engageant à rembourser ces arriérés à raison d'au maximum Fr. 3'000.- par année.
 2. Travaux 4. Attributions 380.00. Le montant initialement prévu de Fr. 197'975.70, se répartissant en un montant de Fr. 97'000.- pour l'amortissement de l'épuration de la Crosette, et le solde pour la création d'un accès piétons à la Crosette Sud.

En conclusion, la commission des finances demande d'accepter les comptes 2007 amendés.

M. Miedinger, syndic, donne des informations complémentaires :

- Au point 2, charges foncières encaissées lors de ventes : passage du montant sur le compte routier pour construire entre autres un trottoir pour l'accès sécurisé aux 12 nouvelles maisons du Chemin des Alpes.
- Triage du Buron : il a été affirmé au départ que ces montants n'étaient pas soumis à la TVA. Or le chiffre d'affaires a été plus élevé que prévu et était dès lors soumis à la TVA. Le rattrapage maximum s'élève à FR. 18'000.-.
- Compte de réserve : concerne notamment la sécurité du quartier de la Croix : il faut prendre des montants sur les liquidités de la commune et les mettre en réserve pour le traçage de lignes, l'installation de panneaux et se mettre en conformité avec le plan général d'évacuation des eaux.

M. Hermann Gerber, municipal des forêts précise :

- La TVA est arrivée en 2003.
- Des travaux ont été effectués pour des tiers pour plus de Fr. 25'000.-.
- Le triage a apporté autant à la commune qu'aux privés, notamment avec le bois bostriché.
- Fr. 10'000.- doivent être payés pour le remboursement de la TVA, qui doivent être pris en charge par la commune, car il convient d'être solidaire avec les autres communes et de respecter les statuts.

M. Miedinger indique que les effets de la péréquation, tels qu'ils ont été estimés, devraient permettre une situation meilleure. Les impôts varient toujours, il reste à espérer qu'ils vont remonter.

Si d'autres frais ont dû être consentis, comme le collecteur et le puits de Vuarrengele ou la facture sociale qui poursuit sa folle ascension, des économies ont aussi été réalisées, comme la non rénovation de l'enveloppe de la grande salle.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle les modalités de prise de parole : chacun a droit à demander la parole une fois, exception faite des membres des commissions ad hoc et des municipaux qui peuvent intervenir en fonction des questions soulevées. La parole pourra être donnée une deuxième fois, lorsque toutes les personnes désireuses de s'exprimer auront pu le faire une première fois.

M. Ciocca rappelle également que l'amendement figurant sur le rapport de la commission est une proposition, discutée ou non et qui est acceptée ou non par votation.

Discussion sur les points relevés par la commission des finances :

M. Jean-Philippe Buffat précise que la commission ne remet pas en cause le remboursement des arriérés. Les travaux confiés au triage l'ont été parce que c'était alors la solution la meilleure.

MM Miedinger et Gerber apportent les réponses et compléments suivants :

- Si on modifie les chiffres du compte courant communal en acceptant la proposition de modification, il faudra repasser par la fiduciaire, ce qui générera des frais supplémentaires.
- Si le projet de remboursement des frais de TVA n'est pas accepté tel que présenté, ce point devra passer au comité du triage pour acceptation.
- Le triage a dépensé Fr. 200'000.- pour les circonstances particulières, comme Lothar.
- La commune de Chavornay a déjà accepté.

M. Pierre Favez se demande pourquoi, si on ne peut rien dire ou modifier, les comptes sont soumis à la commission.

Le Président demande que l'assemblée prenne position sur les propositions de la commission et en lit la première.

Le vote donne le résultat suivant :

Acceptent : 12 Refusent : 18 Abstentions : 17

La première proposition est donc refusée.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture de la seconde proposition.

Le vote donne le résultat suivant :

Acceptent : 18 Refusent : 7 Abstentions : 22

La seconde proposition est donc acceptée.

M. Jacky Lampo demande des explications concernant l'écart entre le budget et les comptes du point 41.

Le syndic répond que ce point est lié aux constructions et mises à l'enquête. Lors de l'établissement du budget, on n'en connaît pas le nombre.

M. Ciocca procède au vote sur l'acceptation des comptes 2007, avec la seconde proposition de la commission des finances.

Les comptes 2007 sont acceptés à l'unanimité, avec la seconde proposition de la commission des finances.

M. Miedinger remercie les conseillers pour leur confiance.

6. Divers et propositions individuelles.

M. Francis Magnenat s'étonne de la proximité des nouvelles constructions en Chollet avec la route.

Bernard Miedinger explique que le règlement communal fixe la distance minimale à 5 mètres et que ces constructions y sont conformes. Cette distance ne peut être modifiée car elle est liée au PGA et au règlement.

A ceux qui s'étonnent de cette mesure, le syndic précise qu'elle est en conformité avec le règlement de l'Etat, que la mesure est prise depuis l'axe de la route et que la distance dépend de la catégorie de route.

Le point suivant, soulevé par Mme Marlyse Blanc, est celui de l'eau et de son évacuation au sein du village, avec un problème de regards qui ne collectent pas ces eaux. Mme Marlène Prélaz indique qu'ils ont été inondés 4 fois en 2007 et déjà une fois en 2008. Elle est excédée et demande que quelque chose soit fait. La première mesure serait que la distance de 75 cm à garder en bordure des chemins bétonnés soit respectée.

M. Hermann Gerber indique que diverses solutions sont à l'étude, notamment la pose de regards. Cela pose toutefois des problèmes financiers. Une solution va être proposée d'ici à la fin de l'année.

M. Yves Bornick, dont le magasin a été lui aussi inondé, confirme que l'eau est un réel problème et se réjouit qu'une solution soit bientôt trouvée.

M. Miedinger rappelle que les Conseillers ont décidé une diminution du point d'impôt par rapport à la proposition de la municipalité et que dès lors des choix doivent être faits et des priorités définies.

M. Patrick Vallotton constate que le Vuarrens info est ouvert aux publicités et estime qu'il y en a trop à son goût.

M. Yves Bornick se réjouit de la naissance d'un projet d'éoliennes et pense qu'il pourrait être soutenu par une association d'habitants du village.

M. Miedinger apporte quelques informations complémentaires sur ce projet :

- La Municipalité est très positive.
- Pour qu'une telle installation soit rentable chez nous, il faut que l'éolienne ait une hauteur de 100 m, soit 2,5 fois celle de la tour de Goumoens, à quoi s'ajoutent 30 m pour les pales.
- Le diamètre au sol est de 9 m.

M. Pascal Roulin demande qu'il soit procédé à un vote consultatif concernant le projet de connexion ADSL vs VDSL, afin de savoir s'il convient de poursuivre les démarches auprès de Swisscom ou non.

En réponse aux interrogations et commentaires exprimés par MM Patrick Vallotton, Pierre-Yves Thonney, Pierre Giltay, Jean-Michel Buffat et Francis Magnenat, M. Roulin indique :

- Différentes pistes sont explorées.
- Une discussion est déjà en cours avec Swisscom. Une lettre d'intention a été signée, la discussion est en cours avec le responsable des infrastructures afin de trouver la solution la plus adéquate et la plus économique.
- Les devis ne sont qu'une estimation.
- Pour l'heure il n'y a pas de garantie que tous seront connectés aux mêmes conditions, car ce serait onéreux en raison du nombre de centraux.
- Il n'y aurait pas de contrainte pour les utilisateurs concernant un fournisseur d'accès.

A la question : « Souhaitez-vous que la Municipalité continue à étudier la solution Swisscom pour proposer un raccordement ADSL ou VDSL ? », les conseillers répondent de la manière suivante :

Acceptent : 43

Refuse : 1

Abstentions : 3

M. Ciocca pense qu'il faudra qu'une commission étudie cet objet et qu'un préavis chiffré soit établi.

Il faudra qu'une décision formelle soit prise lors du prochain Conseil ou du suivant, lorsqu'une proposition chiffrée et concrète aura été formulée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22 heures.

Le Président :

Le Secrétaire :